



## **Présentation budgétaire 2011**

20 décembre 2010

Sur le plan économique, nous nous ressentons toujours de l'impact de la crise économique de l'année 2008/2009. On ne le réalise pas trop ici, mais la crise financière 2008/2009 a été la pire catastrophe économique après la crise de 1929. Pour 2011, les économistes prévoient que la croissance économique sera modérée pour la Rive-Sud. Les programmes de stimulation économique mis en place par les gouvernements s'achèvent (quoique nous apprenions vendredi dernier [17 décembre] en fin de journée une prolongation pour quelques mois du programme PRECO qui nous permettra d'obtenir 350 000 \$ de subventions admissibles dans des investissements en infrastructures). Au cours de la dernière année, il n'y a pas eu de projets d'investissements industriels et commerciaux majeurs sur le territoire de Saint-Bruno. Le ralentissement économique mondial et le taux de change à parité freinent les exportations. Cependant, comme les entreprises devront améliorer leur compétitivité et qu'elles bénéficient d'une situation financière solide et de conditions de crédit très favorables, elles devraient accélérer leurs investissements au cours des prochaines années.

La Ville de Saint-Bruno possède sur la Rive-Sud des espaces disponibles d'importance dans son parc d'affaires pourvu que nous poursuivions nos investissements pour consolider et développer ces espaces. Il s'agit là d'investissements que nous avons entrepris au cours des dernières années et qui seront assumés par les occupants du parc d'affaires lorsqu'ils occuperont les lieux. Certaines entreprises se sont montrées intéressées à s'établir à Saint-Bruno et les discussions se poursuivent avec nos services. Mais il faut être bien conscient que le développement du parc d'affaires à Saint-Bruno se fera à moyen et long terme pourvu que les entreprises remplissent les conditions conformes au profil d'entreprises que nous recherchons pour ces espaces industriels.

La présentation du budget de ce soir couvre les dépenses de fonctionnement de la municipalité de Saint-Bruno, le service de la dette de la municipalité et le financement par quote-part des activités reliées à l'agglomération de Longueuil et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Les dépenses de fonctionnement de la ville de Saint-Bruno augmenteront de 2,4 % pour l'année 2011, tout en maintenant le même niveau de services aux citoyens. Les dépenses reliées au service de la dette augmenteront de 8,94 % alors que les contributions régionales, les quotes-parts, elles, augmenteront de 4,96 %, dont 7,25 % pour les coûts de l'agglomération de Longueuil. Au total, les dépenses augmenteront de 4,46 %.

Rappelons qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Ville de Saint-Bruno sera assujettie à la hausse de 1 % de la taxe vente du Québec (TVQ), qui passera de 7,5 % à 8,5 %. Conjugée à une hausse de la quote-part d'agglomération qui représente 45,7 % du budget annuel de la Ville de Saint-Bruno, il est difficile de maintenir la hausse des dépenses globales à l'intérieur de la croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), d'autant que depuis les dernières années la croissance de l'IPC est relativement faible.

## **Le processus budgétaire**

Les responsables de nos services administratifs connaissent bien nos objectifs et nos orientations en matière de budget et ils ont préparé avec soin leurs prévisions budgétaires pour l'année 2011.

L'analyse a porté sur une revue complète de tous les éléments du budget et a donné lieu à une révision à la baisse de certaines demandes en distinguant entre les activités essentielles, nécessaires, ou souhaitables. Cette analyse se fait selon les principes que nous avons toujours retenus, soit le respect de la capacité de payer des citoyens, la rigueur, l'efficacité, la performance et la transparence.

Le budget est ensuite présenté, analysé et revu par un groupe de citoyens de Saint-Bruno qui forme la Commission des finances et du budget de la municipalité qui apportent leurs commentaires et suggestions.

## **Le budget 2011**

Il faut distinguer deux types de dépenses dans le budget des dépenses de Saint-Bruno pour l'année 2011, soit les dépenses qui sont pour les services de proximité envers les citoyens pour les compétences dites locales et qui sont rendus par votre Ville de Saint-Bruno tel qu'ils nous sont conférés par la Loi, et les dépenses pour des juridictions extérieures à Saint-Bruno et que nous devons assumer sous forme de quotes-parts. Je me permets de rappeler à nouveau cette année les compétences de chacune de ces instances.

Les compétences locales de Saint-Bruno sont les suivantes :

- les programmes d'amélioration de quartier;
- les activités reliées au plan de développement de la ville, l'urbanisme, le zonage et la réglementation;
- la délivrance de permis de construction et de rénovation;
- la gestion des services de loisirs (parcs, sport, culture et bibliothèque);
- la gestion des rues;
- l'installation et l'entretien de tout le réseau artériel des conduites d'aqueduc et d'égouts;
- la cueillette et le transport des déchets et des matières résiduelles;
- la réglementation de nature locale (zonage, urbanisme, etc.);
- les brigadiers scolaires;
- l'assainissement des eaux usées;
- et la gestion de notre parc industriel.

En 2011, les dépenses reliées à nos compétences de ville représentent 53,2 % du budget que nous présentons ce soir alors qu'elles étaient de 53,4 % l'an dernier.

Les autres compétences de gestion municipale sont dites d'agglomération dont les dépenses sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Citons parmi les plus importantes responsabilités :

- la sécurité publique (police et protection contre les incendies);
- la cour municipale;
- le transport en commun;
- l'approvisionnement en eau potable;
- l'élimination des déchets;
- la promotion économique du territoire;
- l'évaluation foncière et quelques autres responsabilités administratives.

À ces dépenses d'agglomération se rajoute notre quote-part à la CMM.

Ainsi, en 2011, les dépenses pour les compétences d'agglomération représenteront 45,6 % du budget que nous présentons ce soir et les contributions pour la CMM représentent 1,13 % soit au total 46,8 % du budget.

## Les dépenses locales

Le budget total des dépenses, toutes juridictions confondues que la municipalité de Saint-Bruno devra taxer pour l'année 2011 sera de 56 596 800 \$ en hausse de 2 419 000 \$ par rapport à l'an dernier, soit une augmentation de 4,46 %.

Le budget que nous vous présentons ce soir couvre la perception des taxes pour 3 juridictions administratives différentes :

- la Ville de Saint-Bruno pour 30,1 \$ millions, soit 53,2 % du budget;
- l'agglomération de Longueuil et le Réseau de transport de Longueuil (RTL) pour 25,8 \$ millions, soit 45,67 % du budget;
- la Communauté métropolitaine de Montréal pour 639 000 \$, soit 1,13 % du budget.

Dans un premier temps, considérons les dépenses 2011 qui sont de notre compétence, soit 30,1 millions auxquelles vous pouvez vous référer aux pages 4 et 5 dans le document public.

Sous une première forme graphique, voici la répartition des dépenses locales pour l'année 2011.

Les dépenses de services de proximité aux citoyens, c'est-à-dire, l'urbanisme, le service de génie, l'hygiène du milieu qui comprend la cueillette des ordures, l'assainissement des eaux et l'approvisionnement de l'eau, les services de loisirs de la culture et de la vie communautaire, les brigadiers scolaires et la voirie et les travaux publics, qui comprennent l'entretien du réseau routier, le déneigement, l'entretien des bâtiments représentent 52 % du budget local de l'année 2011.

Les coûts d'administration qui sont constitués des dépenses du Conseil municipal, de la direction générale, du greffe, du service des ressources humaines, des communications et des finances sont légèrement à la baisse par rapport à l'an dernier et représentent 9,9 % de l'ensemble des dépenses pour l'année 2011, contre 10,8 % l'an dernier.

Les dépenses communes qui sont constituées des contributions de l'employeur et des dépenses communes représentent 11,9 % du budget total contre 13,2 % du budget l'an dernier. En 2011, nous prévoyons une importante réduction (327 000 \$) dans les frais de technologies de l'information suite à la résiliation de notre contrat d'impartition de nos services informatiques.

Au chapitre des charges sociales ou contributions de l'employeur, nous retrouvons une hausse de 162 000 \$ dont une hausse importante de 100 000 \$ des dépenses liées aux normes comptables qui exigent d'inclure au chapitre des dépenses de l'année courante les avantages sociaux futurs reliés à la rémunération des employés de la municipalité. Les coûts de ces avantages sociaux futurs sont établis par les actuaires de la municipalité.

Pour ce qui est du service du loisir (275 600 \$), l'augmentation se justifie en bonne partie par l'augmentation d'activités proposées par le service du loisir, activités qui sont autofinancées (notamment pour de nouvelles activités à caractère culturel - 64 000 \$), c'est dire pour lesquelles il y a un revenu correspondant aux dépenses. D'autre part, c'est au service du loisir qu'on retrouve la majorité des cols blancs à Saint-Bruno (60 %). En 2010, le budget des provisions pour les augmentations salariales n'était pas comptabilisé à ce service alors qu'au budget 2011 ces dépenses y sont (190 000 \$).

À compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, la TVQ augmentera de 1 % passant de 7,5 % à 8,5 %. Cette augmentation aura un impact de 100 000 \$ sur le budget 2011 de la Ville de Saint-Bruno.

D'autres éléments expliquent la hausse de nos coûts pour l'année 2011. Nos employés et les élus ne sont pas en manque de propositions pour améliorer les services à Saint-Bruno. Dans le cadre du budget, on nous a déposé pour au-delà de 1,45 million de nouveaux projets à réaliser au cours de l'année. Les projets sont nombreux, mais les ressources sont rares et en conséquence nous avons dû effectuer des choix déchirants pour sélectionner ceux qui nous semblaient primordiaux pour notre communauté. Ainsi, en plus du maintien du même niveau d'activités que l'an dernier, nous augmenterons nos dépenses de 420 000 \$ en projets spéciaux et en nouveaux services aux citoyens. Pour l'année 2011, nous avons retenu principalement les nouveaux projets suivants : nous introduirons une mesure de compensation des gaz à effet de serre (GES) produits par la flotte de véhicules municipaux par la plantation d'un arbre par tonne de GES produite par nos véhicules, cette mesure devant coûter sur une base annuelle environ 50 000 \$, nous mettrons en place un programme de subventions de couches lavables aux jeunes familles à raison de 100 \$ par famille, nous poursuivrons notre programme d'entretien de nos parcs, particulièrement les terrains de balle des parcs Rabastalière, Schweitzer et Jolliet, le remplacement de mobiliers urbains (bancs, lampadaires, etc.), nous bonifierons notre programme de réfection de nos trottoirs et de nos rues, nous ajusterons le budget d'acquisition d'ouvrages à la bibliothèque pour l'acquisition de livres numériques, nous procéderons à un projet expérimental de traitement de l'herbe à poux, nous procéderons à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action sur la pollution sonore, à la mise à jour du plan de conservation des milieux naturels reliés au plan de développement, à un plan d'action sur l'environnement et à une évaluation des bâtiments patrimoniaux sur notre territoire.

Nos collègues responsables des dossiers sectoriels vous feront part aux moments opportuns de l'implantation de ces nouvelles mesures.

Pour assurer le financement d'une partie de ces nouveaux projets, nous aurons recours en partie à nos affectations de surplus sans qu'il n'y ait d'impact sur le taux de taxation pour 265 000 \$ afin de financer les projets non récurrents, le reste étant assumé à même les prévisions budgétaires 2011.

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement augmenteront de 520 000 \$ soit 2,4 %, objectif que nous sommes fixés pour appairier l'augmentation des coûts de fonctionnement de la Ville de Saint-Bruno à la croissance de l'indice des prix à la consommation.

Malgré notre intention de toujours maintenir la hausse de nos dépenses de fonctionnement à l'intérieur de la hausse du coût de la vie, il n'est pas toujours possible de réaliser cette intention. L'indice des prix à la consommation n'a pas toujours de rapport avec les coûts des biens et services utilisés par les municipalités. Les prix des produits pétroliers, du bitume, des matériaux de construction, de l'énergie diffèrent souvent du prix du panier de provisions des produits de consommation courante. Le prix du pain, du lait, du beurre, des fruits et des légumes supporte mal la comparaison avec les composantes utilisées par une municipalité. L'augmentation de la taxe de vente de 1 % affectera aussi en 2011 la croissance de nos coûts d'opérations sans que cela génère d'activités nouvelles

D'autre part, et nous le répétons depuis plusieurs années, Saint-Bruno fait face à de nombreux besoins d'investissements au niveau de ses équipements et de ses infrastructures, soit parce qu'ils atteignent leur maturité en terme de vie utile ou qu'une trop longue période sans l'entretien nécessaire a réduit leur durée de vie utile. On ne peut pas indéfiniment remettre à plus tard des travaux qui s'avèrent nécessaires.

Nous réalisons que notre ville a besoin de réfections importantes que ce soit dans nos rues, dans nos réseaux d'infrastructures, de même que dans nos bâtiments. Nous devons planifier dans le Plan triennal d'immobilisations des projets pour corriger ces situations. Nous avons entrepris depuis 2008 la réalisation de certains travaux dont l'impact des coûts va bien au-delà de l'évolution de l'IPC et qui se répercute notamment au niveau des coûts du service de la dette. Les besoins sont grands, mais les moyens de les financer sont relativement limités. Ainsi, nous avons profité au maximum des programmes de subventions des gouvernements supérieurs pour la stimulation économique dans le cadre de programmes partagés des coûts pour la réfection des infrastructures et en renouvellement d'équipements. Il n'en demeure pas moins que nous devons assumer la contrepartie de ces investissements au travers des coûts du service de la dette.

Les dépenses reliées aux activités du service de la dette représentent 7 884 400 \$ en 2011, dont 5 182 000 \$ en remboursement de capital. Les activités de financement représentent 25,9 % du budget local comparativement à 25 % du budget de l'an dernier. Le coût de notre service de la dette ainsi que le remboursement de capital augmenteront de 646 600 \$, soit 8,9 % de plus en raison de nouveaux investissements réalisés dans notre communauté. En 2010, les coûts reliés au service de la dette avaient augmenté de 18,5 %.

En tenant compte de la dette à l'ensemble de l'agglomération, le taux de dette de la Ville de Saint-Bruno par rapport au budget total sera de 14,2 %, bien en deçà de la norme de 25 % dans les municipalités.

Depuis 2006, nous aurons remboursé près de 27 millions \$ en capital sur la dette, dont 3,4 millions \$ en remboursement anticipé suite à l'adoption de notre politique sur l'utilisation des surplus budgétaires.

Les frais reliés au service de la dette comprennent le remboursement tant des dettes à l'ensemble que les dettes sectorielles ainsi que les intérêts. Mais seules les dettes à l'ensemble affectent le taux de taxes puisque pour les autres formes de dettes nous recevons en contrepartie des revenus équivalents.

En raison de l'augmentation des éléments budgétaires relatifs à la dette, la hausse totale des dépenses de la Ville de Saint-Bruno en 2011 sera de 4 %, soit de 1,167 million \$.

## Dépenses par quote-part

Depuis 2008, la Ville de Saint-Bruno doit taxer elle-même les dépenses d'instances régionales sous forme de quotes-parts à l'agglomération de Longueuil, au Réseau de transport de Longueuil et à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Ces dépenses par quote-part doivent être perçues par la Ville de Saint-Bruno à même notre compte de taxes et représentent cette année 26,5 millions, soit 46,8 % du budget total de la Ville.

Les dépenses totales de l'agglomération augmenteront de 6,5 % en 2011. Cette année n'eut été la stabilisation des coûts relatifs au service de la dette de l'agglomération, et à notre avis ce n'est que partie remise à ce chapitre compte tenu de l'importance des projets prévus au PTI de l'agglomération et des Règlements d'emprunts qui n'ont pas encore été financés, et compte tenu de la croissance à toute fin pratique nulle de la contribution au RTL, nous nous retrouverions avec des coûts en croissance de plus de 7 %. En effet, à lui seul, le budget de fonctionnement de l'agglomération avant le service de la dette et de la contribution au RTL est en croissance de 7,18 % pour 2011.

Non seulement les dépenses de l'agglomération augmenteront de plus du triple de l'indice des prix à la consommation, mais on doit tenir compte de la répartition de ces dépenses selon la formule de répartition par potentiel fiscal, ce qui fait passer notre quote-part à verser à l'agglomération de Longueuil à une augmentation de 7,25 % en 2011, soit une augmentation de 1 340 000 \$.

Les maires des villes reconstituées continuent à dénoncer les coûts importants de l'agglomération eu égard aux services dispensés par cette structure. Les villes reconstituées doivent supporter 53,3 % des coûts de l'agglomération alors qu'elles représentent 41,4 % de la population. Saint-Bruno doit verser en quotes-parts 9 % des dépenses de l'agglomération alors qu'elle ne représente que 6,38 % de la population de l'agglomération. En 2011, la quote-part

*per capita* à Saint-Bruno sera de 1 008 \$ alors qu'elle ne sera que de 570 \$ à Longueuil, c'est une différence de 77 % en plus pour les citoyens de Saint-Bruno.

Saint-Bruno doit consacrer 46,8 % de son budget à des quotes-parts régionales alors que dans les villes de la Rive-Sud qui ne font pas partie d'une agglomération, les quotes-parts régionales représentent entre 20 % et 23,5 % de leur budget.

Est-ce là les économies d'échelle qu'on nous avait promises? Chose certaine cette structure administrative est très coûteuse pour une ville comme Saint-Bruno et les citoyens n'y retrouvent pas le rendement sur leur investissement il nous semble. Et pourquoi l'agglomération ne devrait-elle pas être considérée comme un fournisseur de services auquel une ville comme Saint-Bruno pourrait avoir recours en autant que ce fournisseur puisse fournir des services à un coût avantageux? Ce qui existe est tout le contraire, nous sommes forcés d'y adhérer sans égard aux coûts des services qu'on nous charge. Il nous semble que c'est là un mauvais principe de gestion. Nous venons d'adopter la semaine dernière une Politique de gestion contractuelle qui établit plusieurs principes afin d'obtenir les meilleurs services aux meilleurs coûts. Malheureusement dans cette structure d'agglomération 46,8 % de nos dépenses vont échapper à ce principe.

Le tableau suivant présente les dépenses par catégories de dépenses (les dépenses par objets) ainsi que les variations par rapport à 2010. Retenons parmi les principales variations :

- L'augmentation au chapitre de la rémunération s'explique par l'augmentation salariale des employés et inclut les augmentations salariales suite à la signature en novembre de la nouvelle convention collective des cols blancs, ainsi que les coûts de la progression des échelles pour les employés qui ne sont pas rendus au maximum de leur classification. La hausse de près de 6 %, soit 557 800 \$, au chapitre de la rémunération semble élevée de prime abord, toutefois on retrouvera plus loin dans le tableau une réduction de 316 200 \$ dans les « Autres dépenses ». Ce montant représente en grande partie la provision pour l'augmentation salariale des cols blancs, de sorte que l'augmentation réelle de la rémunération devrait être de 241 600 \$ soit 2,57 %, croissance qui est conforme aux augmentations de salaire prévues aux conventions collectives auxquels s'ajoutent les avancements d'échelons. Comme nous comparons le budget 2011 à celui de 2010, il faut tenir compte de ce facteur pour rééquilibrer cette catégorie de dépenses afin de refléter cette réalité. À titre indicatif pour ceux et celles qui s'inquiètent de la rémunération des élus, la hausse de la rémunération des élus sera de 1,3 % en 2011;
- 157 300 \$ : L'écart au chapitre des charges sociales est attribuable à l'évolution de la masse salariale et de la comptabilisation des avantages sociaux futurs (100 000 \$) selon les données fournies par nos actuaires, ce qui donne une augmentation nette 2,2 %;



- (309 800 \$) : Cette diminution dans les services professionnels est principalement attribuable à la réduction (327 000 \$) dans les frais de technologies de l'information suite à la résiliation de notre contrat d'impartition de nos services informatiques;
- 327 100 \$ : L'augmentation au chapitre de la catégorie location, entretien et réparation couvre le coût des nouveaux contrats pour l'entretien des véhicules, de l'outillage et des équipements aux travaux publics (59 000 \$), pour la réparation des chaussées, budget qui n'avait pas indexé depuis 2006 (trottoirs 25 000 \$, réparation de bordures 31 000 \$), la location d'un bélier mécanique (30 000 \$) pour le dépôt à neige, la location d'un balai de rue à l'automne pour éviter que les feuilles bloquent les puisards (13 000 \$), le renouvellement de certains contrats d'enlèvement de la neige (25 000 \$), les coûts additionnels de location d'équipements informatiques et d'entretien des logiciels d'applications municipales (PG : 130 400 \$);
- 646 600 \$ : L'augmentation au chapitre des frais de financement est reliée à l'augmentation des coûts du service de la dette. Les coûts du service de la dette comprennent tant le paiement du capital et des intérêts des emprunts à l'ensemble des contribuables, aux riverains que des instances subventionnaires tel que nous avons traités amplement précédemment;
- (312 600 \$) : Au chapitre des autres dépenses, la diminution entre 2011 et 2010 couvre principalement la diminution pour couvrir la provision relative à l'augmentation salariale des cols blancs;
- 1 252 400 \$ : Pour ce qui est de l'augmentation des quotes-parts, nous avons aussi couvert abondamment cette catégorie de dépenses précédemment;
- À l'avant-dernière ligne apparaît un montant de 304 700 \$ sous la désignation affectation. Il ne s'agit pas d'une dépense en soi, mais d'une particularité de la comptabilité municipale. Les directives du ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (MAMROT) nous imposent d'identifier à titre de dépenses les revenus provenant des compensations des carrières et sablières pour l'entretien des routes afin de les affecter à un fonds réservé à cet effet. On retrouvera dans la section des revenus la contrepartie de cette affectation. Cette somme n'a aucun impact sur la taxation. Lorsque des travaux d'entretien du Rang des Vingt-Cinq s'avéreront nécessaires, les fonds devront être puisés à même cette affectation financière. Pourquoi faire les choses simplement lorsqu'on peut les faire compliquer?

## Les revenus

Puisque nous devons déposer un budget en équilibre, les revenus doivent être équilibrés en fonction des dépenses.

En premier lieu, le tableau de la page 11 nous donne la répartition des revenus par source de revenus.

- Selon le graphique qui vous est présenté, 28,5 % de nos revenus en 2011 proviendront de la taxe générale foncière pour les activités de la ville de Saint-Bruno, 46,8 % de taxe générale foncière pour le financement des quotes-parts (agglomération, RTL, CMM) pour un total de 75,2 %.
- 24,3 % des revenus proviennent des taxes sectorielles relatives aux règlements d'emprunt assumés par les riverains, à la tarification, soit la tarification de services municipaux à même le compte de taxes ainsi que la tarification des services particuliers, des revenus de taxes locales telles que les droits sur les mutations immobilières, les frais perçus pour l'émission de permis, les sommes perçues pour les activités de loisirs, les contraventions et des revenus provenant des transferts gouvernementaux et des en-lieu de taxes.

Le tableau suivant indique les principales variations par rapport à 2010 par catégorie de revenus. Nous reviendrons sur la première catégorie (taxe générale foncière du premier bloc) un peu plus tard.

Les taxes sectorielles aux riverains sont attribuables au financement des règlements d'emprunts selon le calendrier des échéances des remboursements.

Au niveau de la tarification, nous avons revu à la hausse le nombre d'unités que nous desservons suite à un inventaire du territoire, ainsi qu'une augmentation prévue de la tarification relative au calcul de la fourniture de l'eau potable par la Ville de Longueuil pour ce qui est de la portion que nous payons en fonction du volume consommé à Saint-Bruno et la révision de certains tarifs.

Au chapitre tarification, la hausse de 431 000 \$ provient l'augmentation des tarifs et de la révision du nombre d'unités desservies.

Revenons donc au premier item de ce tableau : la taxe générale foncière. Il s'agit de l'opération résultant de l'addition des autres sources de revenus pour balancer l'ensemble des dépenses de la municipalité. Compte tenu des autres sources de revenus, nous devons taxer une somme supplémentaire de 2 117 900 \$ en 2011 pour être en mesure de déposer un budget en équilibre. Nous verrons dans la prochaine étape comment cela se traduira au niveau du compte de taxes municipales pour l'année 2011. Le principal effort qui sera exigé des contribuables sera

afin de défrayer l'augmentation des coûts de l'agglomération, soit 1 340 000 \$ et 600 000 \$ pour assurer les coûts de fonctionnement de la municipalité.

Compte tenu de l'ensemble des catégories de revenus que nous venons de décrire, les revenus totaux de la municipalité doivent augmenter de 2 419 000 \$, soit une augmentation de revenus de 4,46 %.

Pour ce qui est de la ligne affectation de réserves au montant de 304 700 \$, nous avons couvert cette question un peu plus tôt lors de l'analyse des dépenses, il s'agit de la contrepartie en termes de revenus.

## La taxation et la tarification

Abordons maintenant l'impact que ces données auront sur votre compte de taxes global en 2011.

### L'évaluation

D'abord un mot sur l'évaluation foncière. Les services de l'évaluation relèvent de l'agglomération de Longueuil. L'année 2010 a coïncidé avec le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation, le dépôt de rôle précédent datant de 2006.

Lors d'une année de dépôt de rôle, l'évolution des taxes municipales des propriétés est différente selon que vous habitez un secteur ou l'autre de la municipalité et selon que l'augmentation de la valeur des propriétés s'écarte plus ou moins de la moyenne.

En 2011, il n'y aura pas de telles variations dans les comptes de taxes puisque nous sommes dans la deuxième année du dépôt de rôle. La valeur de votre propriété aux fins de taxation en 2011 est donc la même que celle utilisée en 2010. On se rappellera qu'il s'agit de la valeur de votre propriété en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

### Les taux de taxes

Le tableau suivant vous indique les nouveaux taux de taxes pour l'année 2011 selon chacune des catégories d'immeubles taxables à Saint-Bruno.

Pour chacune des catégories d'évaluation, les taux de taxation applicables à l'année 2011 seront de :

## Taux par 100 \$ d'évaluation

Catégorie	2010	2011	Écart %
Résidentielle, unifamiliale et plex	0,7040 \$	0,7311 \$	3,8 %
6 logements et plus	0,7465 \$	0,7824 \$	4,8 %
Terrain vague desservi	1,4042 \$	1,4621 \$	4,1 %
Commerciale	2,4722 \$	2,5653 \$	3,8 %
Industrielle	2,4014 \$	2,4919 \$	3,8 %
Exploitation agricole enregistrée	0.7040 \$	.7311 \$	3.8 %

## La tarification

Le tableau suivant vous présente la tarification qui apparaîtra sur votre compte de taxes municipales.

La tarification totale atteindra en 2011, 602 \$ contre 604 \$ l'an dernier pour le secteur résidentiel, en légère baisse de 2 \$ par rapport à l'an dernier.

Quatre facteurs expliquent cette diminution :

- 194 \$ : L'augmentation du tarif de l'eau potable de 9 \$ reflète les coûts de l'acquisition de l'eau potable et des infrastructures servant à son acheminement selon la formule de répartition des coûts de Longueuil : 50 % des coûts de l'eau sont déterminés par le volume (+ 3 \$) d'eau utilisée sur le territoire de Saint-Bruno, l'autre 50 % des coûts est déterminé par le calcul au potentiel fiscal. Certains des équipements relatifs à la production de l'eau des usines nécessitent des nouveaux investissements ce qui engendre des coûts à la hausse pour la production de l'eau (+ 3,2 %);
- 315 \$ : Une augmentation de 15 \$ au chapitre de la cueillette et de l'élimination des déchets, attribuable aux clauses d'indexation du contrat relatif à la cueillette et du transport des déchets, l'augmentation de la TVQ de 1 % et à l'augmentation des redevances de 9,50 \$ la tonne imposée par Québec à compter de janvier 2011;
- 93 \$ : Finalement, une hausse de 5 \$ au niveau de l'assainissement des eaux, hausse qui reflète nos coûts d'opération et qui tient compte du volume provenant du territoire de Saint-Bruno;
- Le tarif de 31 \$ pour le réseau d'aqueduc est éliminé à compter de 2011 puisque nous avons complètement fini de payer l'emprunt de la conduite maîtresse d'aqueduc.

Les tarifs pour les secteurs commercial et industriel passent de 714 \$ à 717 \$, en hausse de 3 \$ par rapport à l'an dernier pour les mêmes motifs.

## Le compte de taxes

Nous voilà arrivés à la consolidation de toutes ces données pour en arriver à déterminer le compte de taxes 2011, par la détermination de l'impact des différentes mesures que nous venons d'annoncer.

Dans ce tableau, nous avons retenu l'exemple de la maison type que nous suivons depuis près d'une dizaine d'années, soit la maison d'une valeur de 286 066 \$.

En tenant compte de l'augmentation des dépenses prévues pour l'année 2011, le compte de taxes de la maison type augmentera de 75 \$, passant de 2 618 \$ en 2010 à 2 693 \$ pour l'année 2011, soit une augmentation de taxes de 2,88 %. Compte tenu des différents défis budgétaires auxquels nous devons faire face et que nous venons d'énumérer, il s'agit là d'un résultat fort acceptable dans les circonstances.

Il est à noter qu'entre l'année 2008 et 2011, le compte de taxes de la maison type à Saint-Bruno aura augmenté de seulement 127 \$ passant de 2 566 \$ à 2 693 \$. Il s'agit là d'une hausse moyenne annuelle de 1,65 %, bien inférieure à la croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) pendant cette période.

Vous ne recevrez qu'un seul compte de taxes puisque, depuis 2008, le gouvernement nous oblige à être les percepteurs des quotes-parts provenant de l'agglomération. La taxation de chacune des juridictions y sera clairement identifiée.

Le compte de taxes sera envoyé vers la fin du mois de janvier ou au début de février et il pourra être acquitté en 4 versements avec un intervalle de 60 jours entre les paiements. Un solde impayé portera intérêt à raison de 12 %.

## Le plan triennal d'immobilisations

Nous déposons ce soir, en même temps que les prévisions budgétaires, le plan triennal des immobilisations (PTI) pour les trois prochaines années.

Je tiens à vous rappeler qu'un plan triennal d'immobilisations représente les intentions générales à l'égard des investissements qui pourraient être réalisés sur notre territoire au cours des trois prochaines années.

Chacun des projets qui se réaliseront concrètement devra faire l'objet d'une adoption spécifique par résolution à une réunion formelle du Conseil municipal.

Nous prévoyons pour Saint-Bruno des investissements de près de 92,3 millions \$ au cours des trois prochaines années.

Pour l'année 2011, nos investissements se feront plus modestes que pour l'année 2010, du moins ceux qui affectent les dépenses à l'ensemble. En effet, la mise en place des programmes gouvernementaux de stimulation économique a trouvé son aboutissement en 2010 alors qu'ils devaient initialement être répartis sur les années 2009 et 2010. Les gouvernements ont annoncé que le programme Chantiers Canada-Québec est terminé et que le programme PRECO sera prolongé de quelques mois seulement. La Ville de Saint-Bruno a bénéficié au maximum du programme Chantiers Canada-Québec. Pour l'année 2011, nous ralentirons donc le rythme des investissements question d'amortir la croissance des coûts reliés à la dette, et pour prendre le temps de préparer la prochaine ronde d'investissements que nous devons réaliser dans les années subséquentes afin de rencontrer nos besoins en infrastructures et en réhabilitation de nos actifs.

Nous nous intéresserons plus particulièrement ce soir aux projets qui toucheront l'année 2011, où nous prévoyons des investissements de l'ordre de 13,5 millions \$. Nous prévoyons que la part de la municipalité dans ces projets, c'est-à-dire la part des investissements à caractère public qui sera financée par l'ensemble des contribuables, atteindra 3,9 millions \$ au cours de la prochaine année. Le PTI ne tient pas compte des projets à caractère privé, résidentiel, commercial ou industriel.

Parmi les grands projets, nous prévoyons en 2011 réaliser les travaux suivants :

- Au niveau des grands travaux de voirie :
  - La réfection de la rue De Chambly entre les rues de Cambrai et des Cèdres;
  - La suite de la réfection de la rue Garneau;
  - La suite de notre programme de réfection de la chaussée de certaines rues à raison de 1 000 000 \$ par année pour une troisième année consécutive;
  - Le prolongement de la rue Marie-Victorin dans le parc d'affaires;
  - La construction d'une nouvelle rue au Sommet-Trinité.
- Plusieurs travaux d'infrastructures urbaines :
  - La réalisation de plans et devis pour la réhabilitation du ruisseau du Moulin ;
  - La réfection d'une conduite d'égout près de la route 116.
- Au niveau des acquisitions des équipements :
  - La poursuite du programme de remplacement de quelques-uns de nos équipements lourds et matériels roulant pour le service des travaux publics.
- Au niveau des bâtiments et des parcs :
  - La rénovation et la mise aux normes de certains édifices municipaux, comme la bibliothèque municipale et l'Hôtel de Ville,
  - ainsi que divers autres projets de moindre envergure touchant les parcs et les travaux publics.

Comme nous l'avons soulevé au cours des dernières années, nous avons effectué une analyse de notre patrimoine et nous devons constater que plusieurs de nos équipements collectifs ont atteint la limite de leur vie utile ou nécessitent plusieurs améliorations ou remplacements.

Le plan triennal d'immobilisations sert donc à identifier ces projets et au cours des prochaines années nous devons entreprendre des travaux majeurs à nos équipements et à nos bâtiments municipaux. Il va de soi qu'une des conséquences sera qu'il faudra y investir des deniers publics supplémentaires. Nous répétons ce message d'année en année et nous le faisons à nouveau cette année. Nous améliorons notre patrimoine, mais il faut poursuivre dans les investissements pour se remettre à niveau. Nous assumons entièrement cette responsabilité dans une perspective où ces travaux sont nécessaires au maintien du patrimoine des citoyens de Saint-Bruno et où nous ne souhaitons pas transmettre à une autre génération des installations vétustes et défectueuses qui seraient encore plus coûteuses à réhabiliter. Il est donc évident que cela aura un impact sur nos frais de financement futurs, mais il s'agit d'investissements à long terme pour notre communauté. Il serait irresponsable de notre part de ne pas procéder à ces travaux majeurs d'autant que nous avons pu bénéficier d'importants programmes de subventions de la part des gouvernements dans les dernières années et d'autant plus que le contexte de taux d'intérêt est avantageux en ce moment pour le financement de ces travaux. C'est donc l'engagement que nous avons pris et nous comptons le maintenir. On ne peut pas éternellement remettre les choses au lendemain et ne rien faire serait irresponsable de notre part.

## **Perspectives d'avenir**

La Ville de Saint-Bruno jouit d'une position enviable. Toutefois, cette position est conditionnée par l'évolution des coûts de l'agglomération. Lors de l'adoption du dernier budget de l'agglomération, trois des cinq maires des villes liées se sont prononcés contre l'adoption du budget de l'agglomération compte tenu de la croissance continue des coûts de cette structure depuis 2006. Depuis le début de la mise en place de cette structure, les coûts progressent plus vite que ce que les contribuables sont en mesure d'absorber. Les perspectives d'avenir au sujet de la progression des coûts de l'agglomération ne laissent entrevoir peu de répit à cet égard. D'énormes défis se dressent à l'horizon, que se soit au niveau des perspectives de la comptabilisation de déficits actuariels des régimes de retraite que des besoins en investissements des infrastructures et des équipements collectifs d'agglomération. Pour ces motifs, lors de la réunion sur l'adoption du budget, les maires des villes liées ont lancé le message suivant : « Au-delà de la décision de s'opposer à l'adoption du budget de l'agglomération, il faut dès maintenant saisir l'opportunité pour revoir en profondeur le fonctionnement de l'agglomération. Nos citoyens ne peuvent plus suivre ce rythme de dépenses et nous demandent de revoir la structure de coûts de l'agglomération. Ces travaux doivent s'amorcer immédiatement pour ne pas se retrouver dans un an devant des faits

accomplis qui vont à nouveau nous entraîner dans la situation actuelle de croissance démesurée des coûts. »

Localement, décembre 2010 marquera le moment où nous devons à nouveau refaire une évaluation actuarielle triennale des régimes de retraite pour nous assurer de leur position en regard des déficits de solvabilité et de capitalisation. Or, on souviendra que cette période couvre les années 2008 à 2010 et que l'année 2008 a été désastreuse en regard des rendements financiers des régimes de retraite (qu'on se souvienne de ceux de la Caisse de dépôt et placement, entre autres). Les régimes de retraite n'ont pas récupéré les pertes moyennes de 26 %/28 % de l'année 2008 qui devront être provisionnées pour respecter le seuil de solvabilité selon les lois sur les régimes de retraite. Pour l'année 2010, le rendement du TSX s'annonce de l'ordre de 12 %, mais les rendements des portefeuilles obligataires sont anémiques. Nous croyons que le régime des employés de Saint-Bruno s'en est mieux sorti que les autres, toutefois, nous devons nous attendre à renflouer les caisses de retraite suite à ces évaluations actuarielles. Le cas n'est pas particulier à Saint-Bruno, mais touchera l'ensemble des régimes de retraite tant privés que publics. Cela aura sans doute un impact majeur dont il faudra tenir compte dans le budget de l'année 2012.

## Conclusions

Voilà qui complète la présentation du budget pour l'année 2011. Notre objectif a toujours été de respecter la capacité de payer de nos contribuables. Nous vous présentons un budget de dépenses qui est en équilibre par rapport à nos revenus.

En général, ce que nous avons pu constater à ce jour dans d'autres municipalités, les budgets municipaux augmentent dans l'ensemble de plus ou moins 4 % pour l'année 2011. Les municipalités font face aux mêmes défis que nous devons envisager en 2011, puisque nous devons faire face à des obligations similaires.

Dans les circonstances, une hausse de taxes pour la maison type de 2,88 % constitue une augmentation acceptable en raison des défis budgétaires qui marqueront l'année 2011 pour notre municipalité.

Mais ce qui nous importe pour nos concitoyens, c'est que la municipalité soit en mesure d'offrir des services de qualité au meilleur coût possible et être compétitive à l'égard des taxes des autres villes qui l'entourent. Chaque année après la période des budgets, j'effectue une analyse des budgets et de la taxation de différentes municipalités au Québec.

En 2010, ma recherche a porté sur une analyse des budgets et des comptes de taxes de 53 villes parmi les plus significatives au Québec par rapport à la ville de Saint-Bruno. Cette étude couvre une population de 4 307 000 habitants sur une population totale au Québec de 7,7 millions, soit



56 % de la population du Québec. Cette analyse porte principalement sur les villes de l'agglomération de Longueuil, les villes de la Couronne Sud de Montréal, les principales villes de la Vallée-du-Richelieu, les villes de la Couronne Nord de Montréal, les villes entre 20 000 à 35 000 habitants au Québec (Saint-Bruno = 25 324 h.), les villes de l'agglomération de Montréal, les grandes villes du Québec (250 000 h+).

Pour ce qui est de la portion taxe générale et tarification, en 2010, Saint-Bruno a un des comptes de taxes les moins élevés qui soit au Québec parmi ces 53 villes. Nous nous situons au 9<sup>e</sup> rang derrière les villes de Vaudreuil, Varennes, Candiac, Baie-d'Urfé, Blainville, Senneville, Brossard et Boucherville.

Saint-Bruno a un compte de taxes des plus compétitifs au Québec. Pour l'ensemble des villes étudiées, le compte de taxes à Saint-Bruno en 2010 était inférieur de 549 \$ à la moyenne du compte de taxes de ces 53 villes, soit inférieur de 20,6 %, et ce, malgré notre fiscalité d'agglomération pour laquelle nous devons transférer à la Ville de Longueuil 45,6 % des taxes que nous percevons.

Si nous avons une contribution régionale de 23 % comme cela semble être la moyenne des contributions régionales des villes de la Couronne Sud hors d'agglomération au lieu d'une quote-part d'agglomération de 45,6 % notre compte de taxes de la maison type pour l'année 2011 serait de 2 258 \$ au lieu de 2 693 \$, une diminution de 435 \$. Il y a là matière à réflexion.

## Remerciements

Je veux remercier tous les directeurs et les chefs de service qui ont travaillé à la réalisation de ce budget en tenant compte des objectifs que nous nous étions fixés. Je les remercie de leur collaboration et des efforts qu'ils déploient dans la gestion de leurs services. Je sais que nous ne rencontrons pas toujours toutes leurs propositions et suggestions qu'ils nous font. Mais nous devons tenir compte de l'ensemble des demandes et de l'équilibre budgétaire à atteindre.

Je veux aussi remercier les membres de la Commission des finances et du budget pour leur apport à l'étude et l'analyse du budget. La Commission s'est réunie à cinq reprises durant l'année pour discuter tant du budget de l'année 2010 que celui de 2011 et effectuer divers travaux de planification. Les membres de cette Commission possèdent une forte d'expérience en gestion financière municipale et leur contribution nous est précieuse. Leur apport est très apprécié et je m'en voudrais de ne pas souligner leur contribution, certains d'entre eux étant présents ici ce soir : monsieur Adrien Desautels, président de la Commission, monsieur Denis Dulude, monsieur Paul Perreault, monsieur Pierre-Paul Léger, monsieur Louis Mercier auxquels s'adjoignent madame Hélène Hamelin et monsieur Roger Robitaille, notre directeur des finances et trésorier et ainsi que des membres de son équipe, Josée Normandeau et Amélie Fafard.

Enfin, je veux souligner et remercier la contribution à la préparation du budget de madame Hélène Hamelin et de Roger Robitaille ainsi que tout le personnel du service des finances (madame Normandeau, madame Fafard, monsieur Perreault et tout le personnel du service des finances) qui ont participé à la mise à jour de nos systèmes financiers et préparer les budgets pour l'année 2011. Ces dernières semaines ont été exigeantes et des plus remplies pour ce service. Particulièrement je voudrais remercier monsieur Perreault à qui nous avons fait reprendre une troisième carrière à Saint-Bruno en 2007 dans des circonstances assez difficiles. Sa participation à restructurer notre service des finances a été primordiale pour notre municipalité; sa mémoire et sa connaissance de l'historique financier et des systèmes financiers nous ont été d'une précieuse aide. Nous lui souhaitons une heureuse troisième retraite bien méritée, mais qui sait...

La réussite dans la préparation d'un budget c'est une affaire d'équipe, et monsieur Benjamin a réussi à créer une véritable équipe à tous les niveaux de l'organisation qui partage sa vision d'une saine gestion des fonds publics et une vision du développement de la ville de Saint-Bruno dans l'objectif de respecter la capacité de payer de nos concitoyens.

La présentation budgétaire que nous avons utilisée ce soir sera sur le site Internet de la municipalité, si ce n'est dans les jours qui suivent, elle le sera en début de l'année 2011. De même le document prescrit par le MAMROT pour les prévisions budgétaires sera aussi disponible sur le site Internet de la Ville dans les jours à venir.

Merci de votre attention.

Nous allons maintenant procéder à la période de questions du public relativement au budget de l'année 2011.